Récupérer mon dépôt de garantie

Par Isma

Bonjour j'espère que vous allez bien voici mon problème

J'ai déménagé et quitter mon ancien appartement le 4 mai 2023 mais depuis cette date après avoir réalisé l'état des lieux de sortie je n'ai toujours pas récupéré mon dépôt de garantie aujourd'hui 21 août

Les propriétaires m'avait expliqué en mai qu'il y aurait 500 euros de réparation a cause dans l'évier qui aurait pris l'humidité

J'ai reçu un simple courrier sur lequel il est écrit que je dois donner 500 ? pour la réparation de l'évier sur les 1100 euro de dépôt de garantie, mais aucune facture ou devis ne m'a été envoyé à part ce courrier

Depuis le 04 mai je relance souvent mes propriétaires essaie de les appeler et de leur demander de me rendre mon dépôt de garantie mais aucune nouvelle il ne me répondent plus vois mes messages mais ne me répondent pas non plus ils font les morts

J'ai également appris de par la nouvelle locataire qui a pris ma place que l'évier a bien été remplacé et réparé

J'aimerais savoir que faire et comment m'en sortir pour récupérer mon dépôt de garantie

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Vos relances par téléphone/mail/sms sont totalement inutiles.
Est-ce que la dégradation de l'évier a été indiquée sur l'état des lieux de sortie ?
Sinon, peu importe si facture ou pas : RIEN ne peut être retenu.
Si la dégradation est notée, la valeur de la réparation doit être justifiée soit par un devis soit par une facture

Lisez cette page, notamment le dernier chapitre et faites un courrier RAR au bailleur en adaptant le modèle de lettre proposé:
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269[/url]

Par Isma

Merci beaucoup pour ton message oui effectivement c'est écrit sur l'état des lieux de sortie mais malgré mes nombreuses relances pour savoir où ça en est et quand je vais récupérer des coups de garantie je n'ai toujours aucune nouvelle aucune réponse

---
Par yapasdequoi

Vos relances par tel/mail/sms n'ont aucune valeur juridique.
Une demande par courrier RAR sans résultat vous permettra de saisir le tribunal (gratuitement).

LISEZ le lien fourni.